

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2016

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 24/11/2016	L'an deux mille seize, mardi 29 novembre 2016 à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN
<b>DATE DE PUBLICATION</b> 01/12/2016	<b>Etaient présents :</b> MM. Claude DUMONT, Catherine DANEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Vincent GUILLOUËT, Anna FAUVET, Philippe CORTES, Isabelle COT, Anick PERTUISOT, Jean FERLIER, Alain PAVIOT.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b>
EN EXERCICE <b>14</b>	<b>Absentes excusées :</b> Mmes Catherine BONNOUVRIER, Delphine VALIN-HOBBE.
PRESENTS <b>12</b>	<b>Pouvoirs :</b> Mme Catherine BONNOUVRIER à Mme Marie-France PUGET Mme Delphine VALIN-HOBBE à M. Robert de KERVEGUEN.
VOTANTS <b>14</b>	<b>SECRETAIRE :</b> M. Vincent GUILLOUËT.

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le procès-verbal du 25 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

### Suivi des dossiers en cours

**Elagage des arbres débordant sur le domaine public** : Suite à l'intervention de Mme Catherine Bonnouvrier, les propriétaires dont les haies débordent sur le domaine public, allée de la Gaudière, route d'Us, ruelle aux moines ont été contactés et ont pris en compte notre demande. Ils vont procéder à l'élagage de leur haie.

**Réhabilitation du bâtiment de la gaudière en logements locatifs** : Monsieur Pognant, architecte, a remis l'esquisse de son avant projet sommaire. Le programme comprend 5 logements. Un logement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) est prévu au rez-de-chaussée. Le projet comprend 6 emplacements de stationnement dont un adapté PMR. Il sera créé des emplacements de stationnement supplémentaires sur la partie engazonnée des logements communaux voisins, le mur en béton préfabriqué devant être démoli.

**Vente du garage communal** : La responsable de la trésorerie de Marines nous ayant délivré l'attestation précisant que la commune de Vigny s'acquitte de la taxe d'ordures ménagères du garage communal, la commission communale des impôts va être réunie pour en prendre acte afin de poursuivre la procédure.

**Site des Ormeteaux nord** : Le promoteur doit déposer avant la fin de l'année une nouvelle demande de permis d'aménager pour 8 lots dans le site des ormeteaux nord.

**Site des Ormeteaux sud** : Les derniers documents techniques qui manquaient au dossier viennent de nous être remis par le bureau d'études EVA et sont en relecture pour savoir si toutes les prescriptions sont respectées. Si ce dernier point bloquant est levé, l'ASL va pouvoir rétrocéder à la commune les espaces communs, voiries et réseaux du lotissement les ormeteaux sud.

**Fermeture du cimetière** : Les travaux pour la fermeture du cimetière avec un système solaire ont été achevés hier mais la mise en route ne se fera qu'après la mise en place du panneau indiquant les jours et heures d'ouverture et la rédaction du règlement du cimetière.

**Câble d'alimentation électrique dans la Gaudière** : les travaux de réfection de la chaussée et du trottoir ont été réalisés.

**La poste : mise en vente de l'immeuble** : Rendez-vous a été pris à la mi-décembre avec la Direction de poste immo et de la poste pour savoir s'il est possible de séparer totalement les deux activités à l'intérieur de la Poste (espace dédié à la Poste – espace dédié à la commune) avant de faire l'acquisition de l'immeuble de la Poste.

**Mur du dépôt de sel** : Le ravalement du mur du dépôt de sel a été réalisé, conformément à l'accord de la mairie, avec une finition par enduit sous réserve de la réalisation de plantations pour masquer ce site particulièrement visible à l'entrée du village avec au préalable communication du projet paysager.

Contacté par téléphone, le service est en possession du devis correspondant et a demandé à l'entreprise de faire un plan des plantations qu'il doit nous soumettre.

### **Réfection de voirie et trottoirs**

- Réaménagement des trottoirs aux abords des commerces rue Beaudouin et rue du général Leclerc :

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de réaménagement des trottoirs aux abords des commerces rue Beaudouin et rue du général Leclerc établi par M. Gilles Laage, assistant à maîtrise d'ouvrage, l'objectif étant d'améliorer la qualité des rues et notamment des trottoirs au droit des commerces en centre village et le long des façades de la rue Beaudouin. Ce projet consiste à favoriser et sécuriser les déplacements piétons et l'accès aux commerces par des aménagements qualitatifs tels que décrits dans le dossier présenté.

Le coût de l'opération s'élève à :

- Travaux : 121 928,00 € HT
- Honoraires : 12 192,80 € HT

soit un montant total de l'opération de 134 120,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet et charge le maire de solliciter une subvention dans le cadre du programme de pacte rural « dispositif régional d'aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural ».

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2017.

Une réflexion devra être menée sur l'arrêt de car près de la mairie.

Il est fait part des exigences de l'architecte des bâtiments de France sur le revêtement des trottoirs.

- Résultat de l'enquête sur le stationnement rue Beaudouin :

M. Gilles Laage communique le résultat de l'enquête sur le stationnement rue Beaudouin.

1/3 des personnes consultées ont répondu : 58 % favorable au stationnement côté pair et 42 % favorable au maintien du stationnement côté impair.

En ce qui concerne, les riverains : 50 % pour côté pair et côté impair.

14 personnes étaient présentes à la réunion publique dont la grande majorité était opposée au stationnement côté pair

Les principaux motifs portaient sur la visibilité pour l'entrée et la sortie des impasses, le risque que les enfants passent entre deux voitures sans être vus, le manque de luminosité en raison de la proximité des voitures en stationnement.

Monsieur le maire propose de faire un essai sur une période trois mois, l'objectif du stationnement côté pair étant de mettre en sécurité les piétons.

Il est suggéré de prévoir un emplacement livraison /arrêt minute devant la pharmacie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cet essai qui ne se fera qu'après les travaux d'élargissement des trottoirs et la réfection de la chaussée prévus en février-mars.

### **Assainissement – rapporteur : Mme Marie-France Puget**

- Mise en séparatif – domaine public :

- Point sur la situation des travaux en cours – assainissement et eau potable :

Assainissement : maîtrise d'ouvrage : commune - Eau potable : maîtrise d'ouvrage : SIEVA

rue Beaudouin :

tronçon place d'Amboise – rue Vaillant : réfection définitive de la chaussée courant janvier – février 2017. Compte tenu de l'état de la chaussée, une reprise en enrobé chaud va se faire régulièrement jusqu'à la réfection définitive.

tronçon ruelle aux moines – pompiers : reprise de chaussée du 12 au 16 décembre 2016

Rue Vaillant :

Eaux usées et adduction eau potable y compris les branchements : du 26 octobre au 16 décembre 2016

Eaux pluviales : du 7 décembre au 20 janvier 2017

Reprise de chaussée : le 23 janvier 2017

Rue barrée jusqu'à fin janvier 2017.

Ruelle aux moines : uniquement eaux pluviales sur l'intersection ruelle aux moines-ruelle tortue : du 15 janvier au 15 février 2017.

Il est rappelé que le planning des travaux est consultable sur le site internet et réactualisé au jour le jour.

- Mise en séparatif – domaine privé :

Assistant à maîtrise d'ouvrage : bureau d'études Hydratec - Maître d'œuvre : bureau d'études EVA

- **Une réunion publique** a eu lieu le jeudi 17 novembre qui a accueilli une trentaine de riverains : présentation des 2 types de travaux chez les particuliers : mise en séparatif avec raccordement sur le domaine public ou gestion des eaux pluviales à la parcelle.  
possibilités de subvention de la part de l'agence de l'eau Seine Normandie : 2000 € pour un branchement eaux usées simple, 3000 € pour un branchement eaux usées complexe, 1000 € pour une déconnexion des eaux pluviales avec signature d'une convention entre le riverain et la mairie.

- **Consultation des entreprises** : 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après analyse comparative des offres, l'entreprise la mieux disante est CANA VERT. Les travaux pourraient démarrer chez les riverains dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

• **Station d'épuration :**

Assistant à maître d'ouvrage : bureau d'études IRH - maître d'œuvre : bureau d'études Artélia et atelier d'architecture Ostinato

- **Maitrise d'œuvre de la future STEP intercommunale :**

Une réunion de lancement de la maitrise d'œuvre avec le bureau d'études Artélia et les représentants des communes de Longuesse et Vigny a eu lieu le 10 novembre pour un démarrage de la maitrise d'œuvre le 14 novembre. L'avant projet sera présenté le 16 janvier pour validation des élus de Vigny et Longuesse. L'architecte doit se rapprocher du PNR et de l'architecte des bâtiments de France.

- **Acquisition du terrain** : Après réflexion et afin de ne pas se lancer dans une procédure longue d'expropriation, l'avocat de la commune va se mettre en rapport avec l'avocat de l'indivision Godin afin d'essayer de s'entendre sur le prix de vente. L'indivision proposait 3 € le m<sup>2</sup> hors frais soit 28 464 €, les domaines 1 € et la commune avait fait une contreproposition à 2 € le m<sup>2</sup> soit 18 976 € pour un terrain d'une superficie de 9 488 m<sup>2</sup>.

**Décision modificative n°1 – budget communal 2016**

Vu le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de l'année 2016,  
Vu le budget communal,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Section de fonctionnement - Dépenses</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Chapitre 014</b>		
<b>Art. 73925</b> : Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales		1 380 €
<b>Ligne 022</b>		
<b>Art. 022</b> : Dépenses imprévues	1 380 €	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal** approuve et vote à l'unanimité cette décision modificative.

**Travaux en cours – rapporteur : M. Claude Dumont**

Ecoles : isolation des plafonds avec de la laine de verre dans 4 classes.

En projet : remplacement à l'identique des huisseries de l'école maternelle (pendant les vacances de février) et primaire (pendant les vacances de Pâques) par des huisseries en aluminium de teinte gris moyen sablé ou texturé avec vitrage répondant aux normes de sécurité.

Dans le cadre du plan Vigipirate, des travaux seront réalisés l'année prochaine : pose de grilles et portes avec digicode pour éviter les intrusions côté cour de récréation maternelle, pose d'occultants dans les classes, installation de serrures avec boutons moletés...

Stade : installation d'un panneau interdisant l'accès aux vélos. Cette interdiction ne s'appliquera pas aux jeunes enfants, ajout de copeaux au niveau des jeux, deux parcours sportifs vont être mis en place

Salle des fêtes : agencement de la salle d'archives, achèvement des travaux dans le sous-sol.

**Gymnase – rapporteur : M. Claude Dumont**

Les travaux de construction du gymnase avancent. Il sera couvert, clos et la dalle de béton coulée à la fin du mois de décembre. Quelques soucis avec l'installation d'équipements sportifs. Il n'est pas prévu de gardiennage. La

commune devra assurer les petits travaux de réparation. Les associations de Vigny pourront l'occuper en dehors des horaires scolaires. La fin des travaux est prévue pour fin mai 2017. Le stationnement des véhicules se fera sur le délaissé du CV 6. Des arbres seront plantés du côté du chemin communal.

#### **Ecole – rapporteur : Mme Catherine Danel**

##### **- Conseil d'école :**

Mme Catherine Danel fait un bref compte rendu de la réunion du conseil d'école du 3 novembre 2016.

Effectifs : 185 élèves depuis le 3 novembre 2016 répartis en 7 classes : PS/MS : 29 – MS/GS : 29 – GS/CP : 27 – CP/CE1 : 28 - CE2 : 24 – CM1 : 28 – CM2 : 20. Les horaires de l'école sont inchangés.

Les NAP : mardi de 16 h 30 à 17 h 30 (maternelles) – vendredi de 15 h à 16 h 30 (élémentaires)

Les APC : le vendredi de 15 h à 16 h.

Budgets de l'école : Mairie : 15 000 € (papier, consommables) + 4 000 € (sorties) - Coopérative : 2 100 € (dons des familles) – Association des parents d'élèves de Vigny : 3 941 € (vente de mobilier, kermesse)

Projets : bibliothèque (une fois par mois) – musique (un jeudi tous les 15 jours) – piscine (les élémentaires sauf CM1) – le Roman de Renart (le théâtre de l'usine sera en résidence artistique à l'école une demi-journée par semaine de janvier à fin mai) – visite de la caserne des pompiers – marché de Noël.

Le règlement intérieur a été voté.

Des exercices intrusion et incendie ont été réalisés.

Cantine : les effectifs sont conséquents surtout en maternelle. Il a été souligné que le respect du personnel d'encadrement doit être entendu et appliqué par tous.

##### **- Changement d'enseignante classe de CE2 :**

Mme Catherine Danel fait part du mécontentement des parents, de l'intervention du maire et de l'association de parents d'élèves de Vigny auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale à la suite du changement de l'enseignante de la classe de CE2 sachant que ces élèves avaient eu 6 enseignants différents l'an passé.

Monsieur l'inspecteur a expliqué qu'il n'était pas possible de maintenir à son poste Mme Aurélie Delecque tout en précisant que la remplaçante était une très bonne enseignante et qu'elle resterait en place jusqu'à la fin de l'année en cours.

#### **Commission animation, vie associative, sport et jeunesse – rapporteur : Mme Anick Pertuisot**

Cérémonie du 11 novembre : la recette de la collecte des bleuets de France a été plus importante que l'an passé (plus 50 €). Une quinzaine d'enfants accompagnés de leurs parents s'étaient inscrits pour apporter leur concours. La clique de Guiry-en-Vexin a été appréciée.

Téléthon : le 3 décembre au centre de secours de Vigny comme l'an dernier avec plusieurs activités (lavage de voitures – tirs à cible – réflexologie - jeux d'adresse – billets pour ballades en poneys – toboggan pompier gonflable – circuit kartings à pédale – parcours pompier avec tour de camion citerne - distribution des sapins - vente de crêpes, sandwichs, vin chaud, bière du vexin – vente de bracelets - de porte-clés peluche... ). Un tracteur intervillage sera sur place dans l'après-midi pour la vente de produits régionaux.

Un parcours gourmand « pâtisseries » où chaque commune vendrait sa spécialité, pour Vigny : des cannelés. Les organisateurs bénévoles seront invités le soir à un pot de l'amitié à Longuesse.

Il est prévu également la vente de bracelets et porte-clés à l'école primaire et au collège.

Madame Anick PERTUISOT donne des précisions sur l'organisation de la manifestation et elle compte sur des volontaires pour l'aider dans la tenue des stands.

Des banderoles seront mises en place et des flyers vont être distribués dans le village, à l'école primaire et maternelle, au collège.

Noël des enfants : le 16 décembre à 19 h salle des fêtes avec un spectacle d'une durée de 45 mn « Joel Lartiste et le Magi-chien ». Deux animations seront également proposées aux enfants pendant le vin d'honneur : maquillage et sculpture sur ballons.

Fête de Longuesse : le 3 juillet avec défilé de chars fleuris, la commission propose les thèmes suivants :

1 – l'école d'Antan (du fait de la motivation des parents d'élèves)

2 – la plage, baignade

3 – cinéma des années 20

L'association de parents d'élèves de Vigny, les enfants et les aînés seront associés à la réalisation du char.

Il faudrait définir le budget alloué à cette manifestation.

### **Commission environnement, patrimoine et urbanisme – rapporteur : Mme Isabelle Cot**

Une vingtaine de personnes ont participé à la matinée éco-citoyenne le samedi 19 novembre sur le nettoyage de l'Aubette de la station d'épuration jusqu'au petit pont. L'exposition sur l'Aubette avait été mise en place dans le local buvette du stade.

La commission doit se réunir pour préparer la prochaine journée du patrimoine.

Monsieur le maire remercie les membres de la commission pour l'organisation de cette matinée.

Puis une discussion s'engage sur le rétablissement des chemins autour de Vigny.

### **Commission information, communication – rapporteur : Mme Anna FAUVET**

Les Echos de Vigny :

La commission s'est réunie le 21 novembre pour mettre en place la prochaine parution des échos de Vigny.

Les articles devront être remis pour le 16 décembre pour une première relecture avec mise en page et une sortie pour la mi-janvier.

Claude Dumont propose de faire un article sur :

- le zéro phyto afin de sensibiliser les habitants
- l'entretien des trottoirs par les riverains
- les actions sur les élénthes et encourager les plantations.

La carte de vœux : Elle est en préparation.

Site internet : une refonte complète du site internet sera très prochainement effectuée car l'ancienne version est obsolète. L'union des maires se charge de toutes les étapes du transfert. Des sessions gratuites de formation d'une demi-journée sont essentielles afin d'acquérir la pleine maîtrise de ce nouveau logiciel. Marie-France Puget et Alain Bonnouvrier y participeront.

### **S.I.E.R.C. – rapporteur : Mme Marie-France Puget**

Lors de la réunion du bureau du S.I.E.R.C., il a été proposé une modification des statuts pour intégrer la compétence éclairage public. Le conseil municipal sera amené à délibérer à ce sujet en début d'année prochaine.

### **S.I.E.V.A. – rapporteur : M. Claude Dumont**

M. Claude Dumont fait un bref compte rendu de la réunion du SIEVA du 17 novembre dernier :

Le SIEVA a décidé de sous-traiter toute la partie terrassement. De ce fait, les fontainiers disposeront de davantage de temps pour intervenir sur les fuites d'eau. Etant donné que le SIEVA est toujours dans la recherche de point d'eau, un forage très profond sera réalisé près de la source de la Douée.

### **S.I.B.V.A.M. – rapporteur : M. Claude Dumont**

Le SIBVAM, par l'intermédiaire de l'association VIE, a fait nettoyer et élaguer les arbres de long des berges de l'Aubette du moulin jusqu'à la station d'épuration en complément du nettoyage réalisé lors de la matinée éco citoyenne. Les branches seront enlevées par le personnel communal.

### **S.I.M.V.V.O**

Monsieur le maire fait savoir que le conseil communautaire de la CCVC doit voter l'adhésion de la CCVC au SIMVVO dans les prochains jours. Si cette adhésion aboutit, la CCVC réglerait l'ensemble des 3 parts de cotisations (par élève, par habitant, par commune antenne) mais s'orienterait vers la prise en charge finale que de la part « par habitant », les parts « par élèves » et « cotisations antennes » seraient refacturées aux communes concernées.

Monsieur le maire considère que ce changement constituerait une première étape notamment pour la commune de Vigny qui était particulièrement impactée.

### **Informations diverses**

Vœux de la Commune :

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 21 janvier 2017 à 11 heures.

Statistiques sur la délinquance :

Monsieur le maire a rencontré le Major Valcarce au sujet des statistiques sur la délinquance suite aux remarques sur la coupure de l'éclairage public de 1 h à 5 h et l'augmentation des vols que cela pourrait entraîner.

Il s'avère que le pourcentage a diminué en ce qui concerne l'atteinte aux biens (vols avec ou sans violence – vols de véhicules). Ces chiffres confirment toutes les études faites, à savoir qu'il n'y a pas de lien entre augmentation de la délinquance et coupure de l'électricité.

### **Limitation de vitesse sur la RD 14 :**

Le Major Valcarce a constaté une zone accidentogène sur la RD 14 sur la courbe en face du terrain Auga dans le sens province –Paris.

Une demande va être déposée au Préfet pour limiter la vitesse à 90 km/h sur cette portion de voie.

### **Projet de construction d'une résidence locative conventionnée :**

M. Robert de Kervéguen rappelle que dans le PLU figure un emplacement réservé, rue Marie avant le cimetière, pour la création de logements pour personnes âgées et jeune ménages. La surface de la parcelle est de 10 610 m<sup>2</sup> et appartient à un particulier. Le PLU prévoyait 20 à 25 logements construits dans des constructions de type traditionnel.

Il a rencontré un aménageur qui lui a présenté un avant-projet intergénérationnel comportant 40 appartements. Le conseil municipal considère que ce projet est trop dense.

Le maire propose d'examiner ce dossier plus en détail à la prochaine réunion.

### **Visite du site Trapil :**

Monsieur le maire a sollicité M. Alain Matéos pour l'organisation de la visite du site Trapil le lundi 19 décembre prochain à 9 h 30 avec les élus.

### **Téléphonie :**

M. Philippe Cortes présentera à la prochaine réunion l'étude réalisée pour le changement du standard téléphonique de la mairie et la consultation auprès de plusieurs fournisseurs.

Cette étude fait apparaître une économie certaine pour un même service mais avec une technologie différente (téléphonie IP).

### **Réunions :**

- Réunion de quartier : le samedi 25 février 2017 à 10 heures
- Réunion des nouveaux habitants : le samedi 04 mars à 10 heures
- Dîner du conseil municipal : le vendredi 27 janvier 2017

L'ordre du jour étant épuisé, le président passe la parole aux membres présents.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

- Mme Isabelle Cot aimerait savoir s'il y a du nouveau au sujet du château.

M. Robert de Kervéguen lui répond qu'actuellement le propriétaire procède au traitement de la mэрule, le budget a d'ailleurs largement été dépassé. L'étude est toujours en cours pour le projet hôtelier.

Mme Christine ROL, dans l'assistance, demande la parole au sujet du stationnement rue Beaudouin.

Tout en ne remettant pas en cause l'élargissement des trottoirs, elle ne comprend pas l'intérêt général pour un stationnement côté pair. Actuellement les riverains ont une vision à 5 m, demain elle sera réduite à 1,50 m et ils ne souhaitent pas que leurs fenêtres soient obstruées.

Elle attire également l'attention, en termes de sécurité, sur le fait qu'il y a peu de voitures en stationnement la journée et qu'aucun accident n'a été recensé avec le mode de stationnement actuel.

M. Spitale considère que la visibilité des automobilistes sera diminuée et le risque d'accidents augmenté.

Les riverains présents dans la salle craignent que le test sur une période de 3 mois se transforme en une installation définitive.

M. et Mme Courtel considèrent qu'ils n'auront plus de luminosité dans leur maison et demandent à avoir une copie de l'arrêté du maire sur cette modification du stationnement. Monsieur le Maire lui répond que l'arrêté sera pris après la réalisation des travaux et le test sur le stationnement côté pair.

M. Jean-Claude Germain demande des précisions sur le stationnement devant le café et la boulangerie car il craint qu'il soit difficile de circuler si le trottoir est élargi.

M. Jean Jolivard signale que des fruits rouges provenant de la propriété du 6 rue du général Leclerc rendent le trottoir glissant. Une taille semble nécessaire ainsi que le nettoyage du trottoir. Il est également difficile d'emprunter le trottoir à cet endroit du fait du stationnement des véhicules sur le trottoir.

La séance est levée à 23 h 30.